



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis

COMMUNE DE NANGIS

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/DEC/91	
<u>Date du conseil municipal</u> 17/12/2025	<u>OBJET</u> : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 DU BUDGET COMMUNAL – DU BUDGET EAU POTABLE – DU BUDGET ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET CENTRE AQUATIQUE-AQUALUDE
<u>Date de la convocation</u> 10/12/2025	
<u>Date de l'affichage</u> 10/12/2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le dix décembre deux mille vingt-cinq.

#### Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Philippe DUCQ, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Angélique RAPPAILLES, Fabrice HOULIER Maires-adjoints.

Jules NOUGA NOUGA, Nathalie PIEUSSERGUES, Alban LANSELLE, Sylvie POIRIER, Frédéric BRUNOT, Suzanna MARTINET, Martial DISCH, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Julien BOUDET, Conseillers municipaux.

#### Étaient représentés :

Armand DE MAIGRET pouvoir à Edith LION  
Luis-José TENTE MARQUES pouvoir à Fabrice HOULIER  
Valérie JACKY pouvoir à Chantal REGNAULT-GALLOIS  
Nimca CIGE pouvoir à Angélique RAPPAILLES  
Mahmut GÜNER pouvoir à Alban LANSELLE  
Anne-Laure DE BELLEVILLE pouvoir à Dany FAROY  
Sylvie GALLOCHER pouvoir à Guy-Bertrand TCHIKAYA  
Clotilde LAGOUTTE pouvoir à Michel BILLOUT

#### Était excusée :

Stéphanie DEGAND

#### Était absent :

Thomas LECONTE

Angélique RAPPAILLES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

077-217703271-20251223-2025-DEC-91-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

DELIBERATION

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 DU BUDGET COMMUNAL – DU BUDGET EAU POTABLE – DU BUDGET ASSAINISSEMENT ET DU BUDGET CENTRE AQUATIQUE-AQUALUDE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

**VU** l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L 3312-1, l 4312-1, l 5211-36 et L5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

**VU** le rapport d'orientation budgétaire de budget principal de la commune, du budget Eau Potable, du budget Assainissement et du budget Centre aquatique-Aqualude,

**VU** la commission de finances qui s'est tenue le 10 décembre 2025,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de débattre sur les orientations budgétaires au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

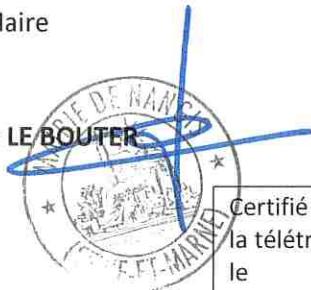
Après en avoir **débattu**,

**ARTICLE UNIQUE :** Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 et du Rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé pour le budget principal de la commune, ainsi que des budgets annexes Eau Potable, Assainissement et Centre aquatique-Aqualude.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le secrétaire de séance

Angélique RAPPAILLES



Certifié exécutoire compte-tenu de  
la télétransmission en Sous-Préfecture  
le  
Et de la transmission ou notification et de la  
publication le

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20251223-2025-DEC-91-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025